

CODE DE CONDUITE VOLONTAIRE NATIONAL POUR L'INDUSTRIE DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

Pour les architectes
paysagistes, les entrepreneurs
paysagistes, les horticulteurs,
les sélectionneurs de plantes,
les détaillants, les fournisseurs
et les rédacteurs de devis



Préparé en partenariat avec le Groupe de travail national sur les plantes horticoles envahissantes.



CODE DE CONDUITE VOLONTAIRE

Nous nous engageons à prendre des mesures pour prévenir l'introduction et la propagation de plantes envahissantes à risque élevé. J'accepte de respecter le code de conduite décrit dans le document.



LES ESPÈCES ENVAHISSANTES CONSTITUENT UNE MENACE CROISSANTE POUR LES ÉCOSYSTÈMES DU CANADA ET SONT CAPABLES DE SUPPLANTER ET DE DÉPLACER

LES ESPÈCES INDIGÈNES. Plus de 60 % des plantes envahissantes du Canada ont été introduites intentionnellement au cours des 150 dernières années en raison de leur valeur pour l'alimentation, la médecine, les services écosystémiques ou leur aspect esthétique. Bien que la plupart des plantes introduites ne perturbent pas les écosystèmes, un nombre très limité de plantes envahissantes représentent un « risque élevé » et une menace directe pour la santé et la sécurité humaines, l'environnement et l'économie. Bien qu'au fil du temps et avec le réchauffement climatique l'aire de répartition naturelle des plantes puisse changer, l'objectif principal de cette initiative est de prévenir l'introduction de plantes envahissantes à risque élevé dans certaines régions du Canada. La pression croissante de l'opinion publique et les règlements gouvernementaux limitent la vente et la distribution de plantes envahissantes.

Le Groupe de travail national sur les plantes horticoles envahissantes a pour but de soutenir et reconnaître les chefs de file responsables de l'industrie horticole qui adoptent des pratiques exemplaires pour éviter l'introduction de plantes envahissantes à risque élevé dans certaines régions. Le Code de conduite volontaire national vise à inciter l'industrie et le commerce de l'horticulture ornementale à améliorer les pratiques exemplaires dans tous les secteurs de l'industrie. Soutenu par la demande croissante des jardiniers et des promoteurs d'espèces non envahissantes, le résultat sera un programme de reconnaissance pour les partenaires clés de l'industrie qui :

- Sensibilisera tous les secteurs de l'industrie à cette question
- Préviendra la propagation des plantes envahissantes déjà présentes au Canada
- Empêchera l'introduction de nouvelles plantes envahissantes à « risque élevé »



NOTRE ENGAGEMENT

Au nom de notre entreprise, nous reconnaissons que les plantes envahissantes constituent une menace pour les paysages et les écosystèmes du Canada et nous sommes déterminés à prendre des mesures pour prévenir l'introduction et la propagation de plantes envahissantes à risque élevé. En tant que professionnels du secteur de l'horticulture ornementale, nous nous engageons à adopter le Code de conduite et à mettre en œuvre les pratiques exemplaires au sein de notre entreprise pour prévenir la propagation des espèces envahissantes dans les environnements urbain et naturel.

CODE DE CONDUITE VOLONTAIRE

Nous nous engageons à prendre des mesures pour prévenir l'introduction et la propagation de plantes envahissantes à risque élevé. J'accepte de respecter le code de conduite décrit dans le document.

| CODE DE CONDUITE | PRATIQUES EXEMPLAIRES |
|---|--|
| 1 Cultiver, vendre et définir les espèces non envahissantes | <ul style="list-style-type: none"> – Éliminer progressivement ou jeter les stocks existants d'espèces ou de cultivars envahissants à risque élevé – Éliminer les spécifications d'utilisation dans les régions où elles sont considérées comme une menace – Désigner un membre du personnel comme responsable de la mise en œuvre et de l'examen annuel du Code de conduite |
| 2 Sélectionner et promouvoir d'autres variétés non envahissantes, adaptées à une région du point de vue esthétique, horticole et écologique | <ul style="list-style-type: none"> – Choisir uniquement des plantes ornementales non envahissantes – Tenir compte du caractère envahissant régional des plantes – Suggérer l'utilisation de solutions de rechange dans le cadre d'initiatives de type Cultive-moi plutôt (Grow-Me-Instead) à l'échelle locale lorsque cela est possible |
| 3 Grâce à la sélection et l'amélioration génétique, développer et promouvoir du matériel végétal de remplacement des plantes envahissantes connues | <ul style="list-style-type: none"> – Comprendre les caractéristiques des plantes qui les rendent envahissantes, comme la croissance agressive, les producteurs de semis denses, la difficulté d'entretien, etc. – Pour la sélection, se concentrer sur les caractéristiques non envahissantes des plantes |
| 4 Respecter toutes les lois régissant les plantes envahissantes dans des régions spécifiques | <ul style="list-style-type: none"> – Respecter les plantes envahissantes réglementées inscrites dans la région où vous exercez vos activités – Examiner les listes de plantes envahissantes réglementées à l'échelle nationale, provinciale, territoriale, régionale et municipale au Canada |
| 5 Collaborer avec les experts régionaux et les conseils sur les espèces envahissantes pour demeurer bien renseigné sur les nouvelles espèces qui peuvent être considérées comme envahissantes | <ul style="list-style-type: none"> – Participer à votre conseil régional sur les espèces envahissantes – Se familiariser avec les outils d'évaluation des risques liés aux plantes envahissantes basés sur des informations biologiques, scientifiques et économiques en collaborant avec des experts en espèces envahissantes et des écologistes – Assurer la liaison avec les experts et les intervenants régionaux afin de déterminer quelles espèces de votre région sont connues pour être envahissantes ou pourraient le devenir, surtout avant l'introduction de nouvelles espèces |
| 6 Étiqueter correctement le matériel végétal en utilisant à la fois le nom commun et le nom latin | <ul style="list-style-type: none"> – Consulter les bases de données de noms de plantes reconnues à l'échelle internationale pour trouver tous les noms et synonymes acceptés (noms communs ou latins) <ul style="list-style-type: none"> – VASCAN est une base de données sur les plantes vasculaires au Canada – Base de données PLANTS - USDA PLANTS couvre l'Amérique du Nord – IPNI est l'Index international des noms de plantes |

CODE DE CONDUITE VOLONTAIRE

Nous nous engageons à prendre des mesures pour prévenir l'introduction et la propagation de plantes envahissantes à risque élevé. J'accepte de respecter le code de conduite décrit dans le document.

| CODE DE CONDUITE | PRATIQUES EXEMPLAIRES |
|--|---|
| 7 Fournir de l'information à votre personnel, à vos clients, etc. | <ul style="list-style-type: none"> – Accéder aux sites Web d'éducation et de formation des associations professionnelles pour trouver des webinaires, des cours abrégés et des événements – Se renseigner auprès des associations sur les espèces envahissantes pour connaître les prochains webinaires, séries de conférences, tournées des champs, etc. – Inviter des experts locaux en plantes envahissantes à organiser de brèves réunions d'information et des séances d'éducation sur place avec le personnel sur les questions relatives aux espèces envahissantes |
| 8 S'adhérer au Code de conduite et encourager les autres membres de l'industrie à faire pareil dans toute votre chaîne d'approvisionnement | <ul style="list-style-type: none"> – Discuter de la question avec vos partenaires de l'industrie dans d'autres secteurs avec lesquels vous traitez au jour le jour |
| 9 Fournir de l'information aux jardiniers amateurs sur l'utilisation, ainsi qu'aux rédacteurs de magazines et de forums de jardinage sur la promotion, des plantes non envahissantes | <ul style="list-style-type: none"> – Créer des publications sur la prévention de l'introduction et de la propagation de plantes envahissantes connues, comme des brochures locales Cultive-moi plutôt (Grow-Me-Instead), des fiches d'information sur des espèces particulières ou des pratiques de gestion exemplaires propres à chaque espèce, et les partager avec vos clients – Encourager les séances de formation et d'information sur place à l'intention des clients – Inclure dans vos catalogues une description et des mises en garde pour les plantes envahissantes |
| 10 Éliminer les stocks non désirés et les déchets de manière responsable pour réduire la propagation | <ul style="list-style-type: none"> – Déterminer la meilleure méthode d'élimination recommandée localement pour des espèces spécifiques; s'entretenir avec un expert en plantes envahissantes lorsque des renseignements supplémentaires s'avèrent nécessaires – Détruire les plantes à risque élevé en stock ou les étiqueter comme envahissantes aux points de vente – L'ensachage, le bâchage et le séchage sont des outils de gestion pour l'élimination du matériel végétal envahissant – Jeter les parties ensachées des plantes dans une décharge ou les enfouir – Le compostage n'est pas une pratique recommandée pour les organes reproducteurs des plantes |
| 11 Mettre en œuvre les pratiques exemplaires d'assainissement dans votre entreprise pour éviter l'introduction et la propagation involontaires de plantes envahissantes | <ul style="list-style-type: none"> – Élaborer un plan écrit et confier la mise en œuvre à un seul membre du personnel – Garder les plantes nouvellement importées isolées, jusqu'à ce qu'elles soient débarrassées de tous les organismes nuisibles, y compris les semences d'autres plantes – Garder les cultures et les installations exemptes de plantes envahissantes – Gérer les matières d'origine – Réduire au maximum la perturbation du sol – Maintenir la propreté de la machinerie, des outils et des véhicules afin de réduire au maximum la propagation d'une zone contaminée à une zone propre |

CODE DE CONDUITE VOLONTAIRE

Nous nous engageons à prendre des mesures pour prévenir l'introduction et la propagation de plantes envahissantes à risque élevé. J'accepte de respecter le code de conduite décrit dans le document.

En signant ce document, nous nous engageons à prendre des mesures pour prévenir l'introduction et la propagation de plantes envahissantes à risque élevé. J'accepte de respecter le code de conduite décrit dans le document.

Entreprises participantes

Nom

Site Web

Adresse

Téléphone

Courriel



QUI SOMMES-NOUS

Le Groupe de travail national sur les plantes horticoles envahissantes est composé d'un groupe d'intervenants qui travaillent en collaboration pour fournir des outils à l'industrie horticole afin de réduire la propagation des plantes horticoles envahissantes au Canada.